

DÉPARTEMENT

Yvelines

ARRONDISSEMENT

Saint-Germain-en-Laye

M A I R I E

DE

P O I S S Y

LIVRET
de
Famille

*Application du décret n° 74-449 du 15 mai 1974 modifié
et de l'arrêté du 1^{er} juin 2006
(modifié par les arrêtés du 20 août 2008, du 29 juillet 2011
et par l'arrêté du 24 mai 2013).*

Il est également à consulter

ÉPOUX ou PÈRE

Prénoms Loïc

Nom⁽²⁾ ADAM

(1^{re} partie : — 2^{de} partie : —)

Né⁽³⁾ le 12 juillet 1989
à 14 heures 45 à Colmar
(Haut-Rhin)
fils⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Jean, Jacques, Michel,
Georges ADAM

et de⁽⁵⁾ Souaâd, Baïa
ABDELLI

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°339711990
le⁽⁶⁾ 26 MAI 2015

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾



Mariage célébré à _____ le _____ à _____ heures _____
Il a été déclaré⁽⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°_____ le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



- (1) Écrire selon le cas : « Époux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».
(3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ».
(4) Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».
(5) Prénoms et nom des parents.
(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M..., notaire à... ».

(1) Prénoms _____

Nom _____

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms _____

Nom _____

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le ... » ou « Décédée le ... ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 58

Le 05 janvier 2015 à 11 heures 37

est né(e)⁽²⁾ Ashley, Stéphanie, Yasmine

ADAM

suivant déclaration conjointe du 06/01/2015

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

du sexe féminin à Poissy (Yvelines)

de⁽³⁾ _____reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

par les parents le 21 novembre 2014 à la mairie de Saint-Rémy-l'Honoré (Yvelines)

Délivré conforme aux registres, le 19 MAI 2015

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le ... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».